

Délibération n° 16

Conseil Municipal du 29 janvier 2010

Associations Vie Etudiante – Première répartition de subventions – Approbation

*Mme HAKEM, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Nantes accueille 48 000 étudiants dans l'agglomération, dont 46 000 au sein des établissements situés sur son territoire. Deux tiers des étudiants relèvent de l'Université de Nantes, tandis que l'autre tiers se répartit dans les classes BTS et « classes prépa » des lycées, les « grandes » écoles et quelques autres établissements d'enseignement supérieur.

Soucieuse de leur proposer un environnement propice à la réussite de leurs études ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle, la Ville de Nantes, via sa politique publique Enfance Jeunesse, s'appuie sur les compétences thématiques et/ou territoriales de partenaires institutionnels ou associatifs pour y répondre.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à une première répartition de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2010, ceci pour un montant total de 4 500 €. Cette somme sera imputée en dépenses, chapitre 6574, sous-fonction 422.11 (Tableau annexe 1).

Le Conseil délibère et, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations, selon la répartition proposée dans le tableau joint en annexe, pour un montant global de 4 500 €,
2. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010